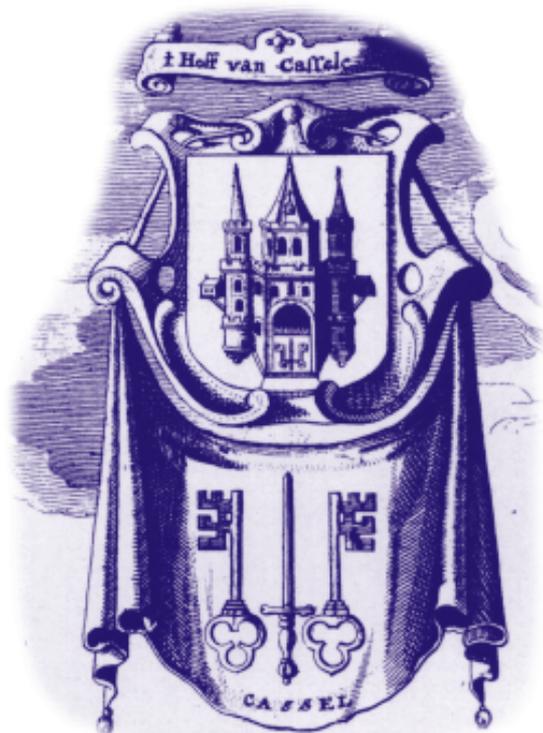


Hôtel de la Noble Cour

't Hof van Cassel

Philippe Simon
Commission Académique d'Action Culturelle
Musée de Cassel
1998

Introduction



La châtelainie ou en flamand *kasselrie* (néerl. *kasselrij* ou *ambacht*) de Cassel fut, comme toutes les autres, créée au XI^{ème} siècle par le Comte de Flandre. A cette époque, elle ne comprenait que onze paroisses. En 1218, Michel de Harnes, le châtelain, la vendit à la Comtesse Jeanne de Flandre. En 1286, Wautier de Reninghe, chevalier, seigneur de Morbecque, céda au Comte Guy de Dampierre la partie de la châtelainie de Saint-Omer qui se situait en Flandre. Cette partie fut réunie à l'*ambacht* de Cassel pour former la châtelainie de Cassel telle qu'on la connut par la suite. Elle comportait, après 1286, les *vierschaares* (ou juridictions) suivantes¹:

- la *vierschaaere* de l'*ambacht* de Cassel (l'ancienne châtelainie qui conserva le nom d'*ambacht*) qui comptait donc 11 paroisses:
- Saint Nicolas
 - Notre Dame
 - Quaedestraete
 - Oxelaere
 - Terdeghem et Sainte Marie Cappel
 - Arneke
 - Hardifort

1- La plupart des informations contenues dans cette partie sont tirées de: A. VANHOVE, *Essai de statistique féodale de la Flandre Maritime. Première partie. Châtelainie de Cassel, La Motte au Bois, Territoire de Merville*, in **Annales du Comité Flamand de France** , Tome XXXIX, 1932

- Oudezeele
- Zermezeele
- Noordpeene
- Zuytpeerne et Wemaers-Cappel
- la *vierschaere* de Steenvoorde:
 - Steenvoorde
 - une partie de Eecke et d'Hillewaels-Cappel (ancien nom de Saint Sylvestre Cappel)
 - Godewaersvelde
 - Winnezeele
 - Boeschepe
 - une partie de Westoutre
- la *vierschaere* d'Hazebrouck, Hondegem et Wallon-Cappel,
- la *vierschaere* de Renescure
- la *vierschaere* de Bavinchove et Staple
- la *vierschaere* d'Ebblinghem et Sercus
- la *Noord-vierschaere* (Bollezeele et Zeggens-Cappel)
- la *West-vierschaere* (Rubrouck, Broxelles, Volckerinckhove, Lederzeele)
- la *vierschaere* de Wydebrouck (partie de la paroisse de Boeseghem)



Pieter Breughel: La Justice

L'Hôtel de la châtelainie de Cassel ou *Landshuus* (néerl. *Landhuis*, littéralement «maison du pays») abritait deux institutions: la châtelainie elle-même qui exerçait des responsabilités financières et ad-

ministratives au nom du souverain et qui gouvernait la châteltenie par l'intermédiaire des *vierschaeres*, et la Cour qui était une juridiction locale, une cour de justice féodale qui avait son instance d'appel à Malines (avant la conquête française). La Cour de Cassel comprenait un haut-bailli qui était à la tête du Magistrat qui comprenait 12 personnes en 1610: un haut-justicier et son servant, 3 gentilshommes vicomtiens, 3 gentilshommes fieffés (= détenteurs d'un fief), 2 hommes fieffés demeurant à Cassel, 1 homme fieffé résidant à Hazebrouck, 2 hommes fieffés habitant l'une des *vierschaeres*.

En 1702, la Magistrat de la ville de Cassel et la Noble Cour furent réunis afin de simplifier l'administration. Pour cette même raison, en 1774, les *vierschaeres* furent également réunies à la Cour de Cassel.

La partie la plus intéressante de cet Hôtel est la façade qui est, comme on le verra, très marquée par la Renaissance italienne, ce qui en fait sa particularité. Ce style a rapidement eu son interprétation régionale auquel on a donné le nom de Renaissance flamande. L'architecture Renaissance est arrivée tardivement en Flandre et est présente surtout dans les monuments civils et a rapidement évolué vers le Baroque.

A notre connaissance, il ne reste, de nos jours, que trois Hôtels de Châteltenie en Flandre: Furnes (1596-1618), Saint-Nicolas (1637) et Cassel qui serait le monument le plus ancien des trois (dans les années 1560). Celui de Ypres a été reconstruit après la Première Guerre Mondiale et datait du XVème siècle.

La construction

L'Hôtel de la Noble Cour comprend des éléments bâtis à des époques différentes. On peut tenter de reconstituer l'histoire de ce monument grâce à quelques documents iconographiques ainsi que par l'analyse du bâtiment.

Nous disposons de diverses vues de Cassel: une esquisse par Jacob van Deventer datée de 1569-71, la gravure faite par Du Plouich vers 1640 et publiée par Sanderus, une autre gravure non-datée précisément mais que l'on peut situer entre 1640 et 1671, et enfin un terrier de 1671 qui montre le versant sud du Mont Cassel avec une vue de la ville.

Jacob van Deventer représente une construction en deux parties, l'une faisant face à la place et l'autre qui s'inscrit perpendiculairement à l'extrémité Est, formant ainsi un L inversé. On constate que la forme générale correspond à ce qui est représenté par Sanderus. J. van Deventer ne représente pas de tour. Ceci ne semble pas être un oubli car l'Hôtel de la Châtellenie de Bergues, dans l'esquisse représentant cette ville, est bien dessiné avec sa tour. On peut donc imaginer que le début de la construction de l'Hôtel de la Noble Cour, si celle-ci s'est déroulée de manière ininterrompue, se situe quelques temps, peut-être deux à six ans (si l'on prend comme référence la durée de la construction de ce même type de bâtiment à Bergues), avant le dessin de J. van Deventer (i.e. entre 1563 et 1569) et que la tour contenant l'escalier, en tout cas la partie visible au dessus de la toiture, n'était pas encore construite. Il est probable que la



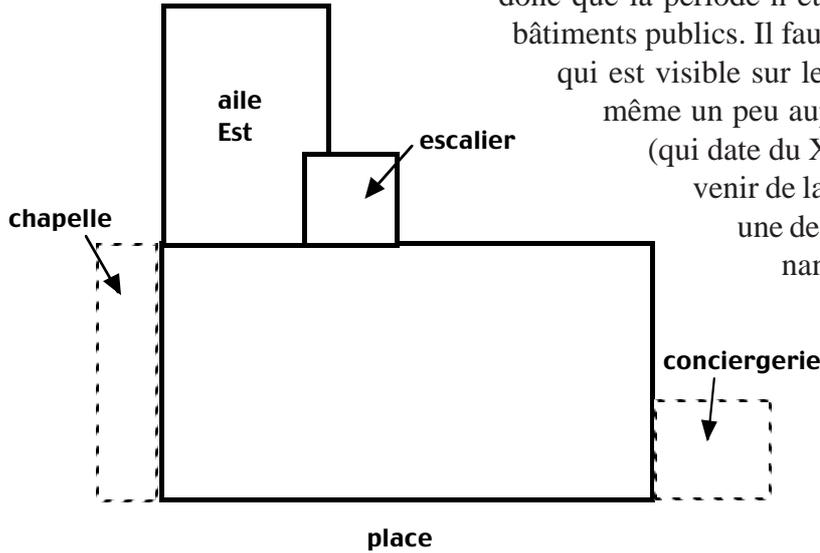
Esquisse de Jacob van Deventer

base l'était puisque cet escalier permettait l'accès à l'étage. La période de construction se situerait donc à peu près à l'époque du début de la révolte calviniste qui secoue d'abord les châtelainies du sud de la Flandre. 1565 est une année de crise économique et en 1566 l'église de Cassel est iconoclastée avec plusieurs dizaines d'autres dans la région par les Calvinistes. Il semble donc que la période n'était pas favorable aux travaux de construction de bâtiments publics. Il faut donc peut-être faire remonter l'édification de ce

qui est visible sur le plan de J. van Deventer à 1563-1564, peut-être même un peu auparavant. Une cheminée placée dans l'aile Ouest (qui date du XVIIIème siècle) est datée de 1567 et pourrait provenir de la partie la plus ancienne du monument, c'est à dire une des deux pièces à l'extrémité Ouest du bâtiment donnant sur la place. Pour rester prudent nous dirons que

la construction des parties les plus anciennes de l'Hôtel de la Noble Cour date des années 1560. De plus d'autres monuments civils sont construits dans la région durant cette période. L'Hôtel de la châtelainie de Bergues est construit en 1541. Détruit dans l'incendie de la ville provoqué par les troupes françaises du Maréchal de Thermes, Philippe II, roi d'Espagne

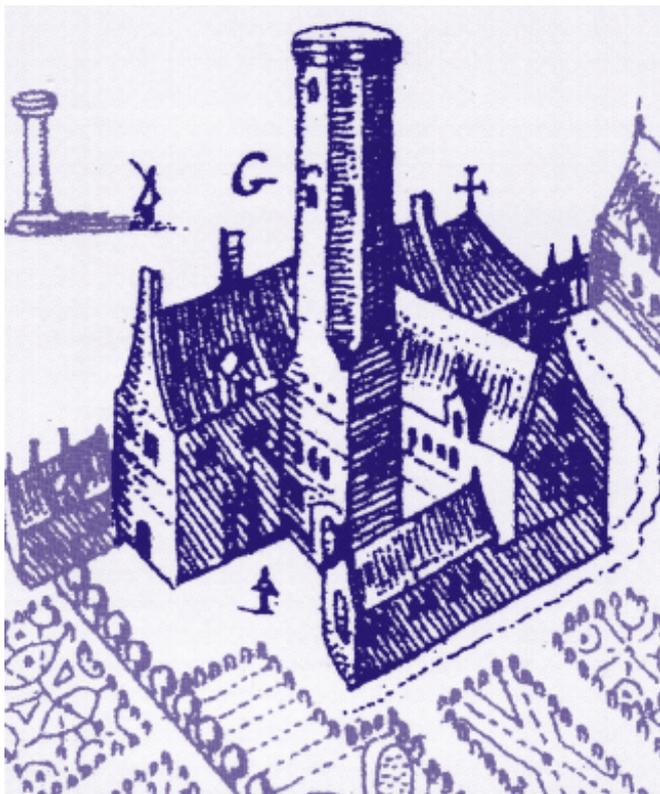
et Comte de Flandre, le fait reconstruire entre 1559 et 1565; les premiers plans de celui de la châtelainie de Furnes remontent à 1547, la demande de permission pour sa construction auprès de Charles Quint date de 1552 (les travaux ne commenceront effectivement qu'en 1596). La partie donnant sur



Le Landshuus au XVIe siècle

la place de l'Hôtel de Ville d'Hondschoote est élevé en 1556/1558.

Pourtant il existe des parties plus anciennes qu'il faut chercher sous le bâti visible: ce sont certaines caves. Actuellement, quatre caves sont alignées en enfilade. Les caves 2 et 3 possèdent des voûtes en plein cintre et sont constituées de petits moellons de grès ferrugineux noyés dans le mortier. On sait que ce grès recouvre les Monts de Flandre, que c'était la seule pierre disponible dans la région et qu'on l'utilisait à l'époque romane pour bâtir les bâtiments de prestige, églises, châteaux etc. Les Romains l'utilisaient même pour la construction des routes. De nombreuses parties de la Collégiale Notre-Dame, les plus anciennes, sont constituées de ce matériaux. On peut en conclure que les caves 2 et 3 appartenaient à un édifice antérieur, du début du XIIIème siècle (l'Hôtel médiéval de la Châtellenie de Cassel, la simple maison qui l'avait accueilli à ses débuts? Car la Noble Cour est instituée en 1218 par Marguerite de Flandre). La cave 1 quant à elle se situe sous le bâtiment du XVIème siècle et date de la même époque. Un soupirail donne sur la place et on peut y voir deux escaliers, maintenant condamnés, l'un qui menait à la salle située à l'extrémité Ouest et l'autre au soupirail. La cave 4 date plus probablement du XVIIème siècle et possède une large porte d'accès qui donnait sur la cour à l'arrière. Le sol est partout en terre battue et l'on a aménagé au XVIème ou au XVIIème siècle une rigole constituée d'une tuile ou d'une brique peu épaisse posée de champ parallèlement aux murs afin d'évacuer l'eau qui en ruisselait. Une dernière cave se situe sous l'extrémité de l'aile Est et date de la fin du



Vue de Cassel publiée par Sanderus

XVIIIème siècle.

La vue de Sanderus nous présente donc un édifice en L inversé avec, à l'extrémité de l'élément faisant face à la place, une chapelle. Dans son prolongement on peut deviner un porche qui permettait l'accès des véhicules dans la cour intérieure. De l'autre côté, la limite entre ce qui était la propriété de la Noble Cour et la propriété voisine est indiquée par une haie. On peut donc en tirer la conclusion que la petite maison située à l'Ouest et accolée à l'Hôtel de la Châtellenie appartenait à celle-ci. Il s'agit de la conciergerie où habitait la personne chargée de veiller sur l'Hôtel et qui servait aussi à loger les visiteurs. Les échevins de Cassel sollicitèrent la Noble Cour afin d'y être hébergés après l'incendie de 1631 qui détruisit presque la moitié de la ville:

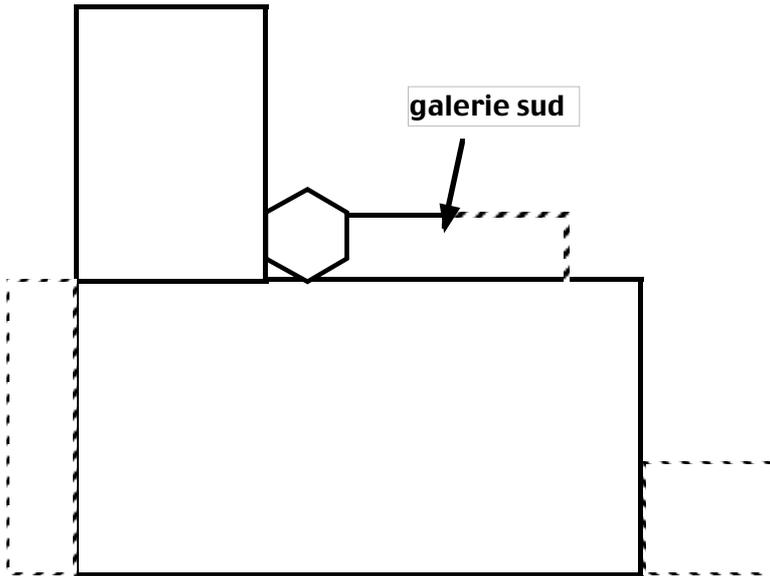
1er Octobre 1631: La Cour sera invitée à vouloir fournir une chambre dans la conciergerie pour l'assemblée du magistrat en attendant qu'on rebâtisse l'hôtel de ville.

(Extrait du registre aux résolutions du Bailli et des Echevins de la ville de Cassel, commençant le 1er Juillet 1586 et finissant le 24 Septembre 1675, cité par Desmytère, Monographie de Cassel, p. 54)

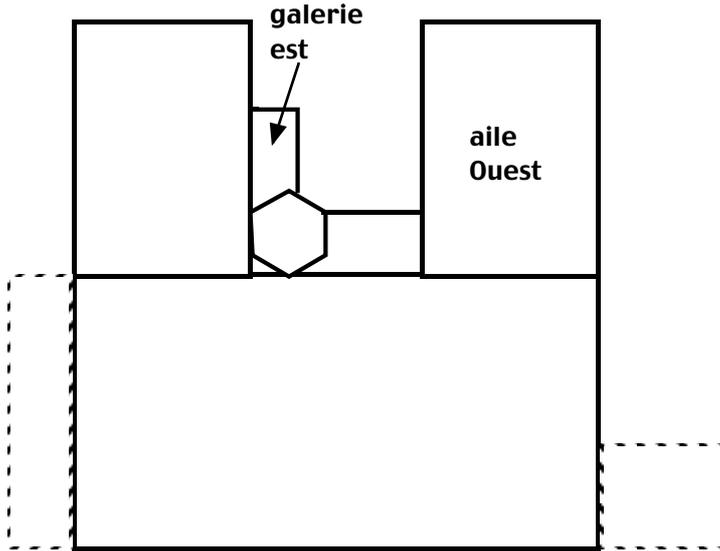
Entre 1640 et 1671, la tour à base carrée et à superstructure octogonale est remplacée par une tour hexagonale de la

base à son sommet L'extension vers la cour intérieure de l'ancienne tour devait correspondre à la nouvelle à cause de la présence de la cave qui est antérieure. En même temps, à l'arrière du bâtiment sur rue, on élève une galerie extérieure, d'inspiration Renaissance, à l'Ouest de la tour et qui y mène (galerie Sud). La construction de cette galerie oblige à une modification de la toiture qui doit descendre plus bas pour la couvrir. Cette galerie pose un problème de construction car la colonne centrale se situe exactement au milieu de la petite cave 2. Il est donc décidé d'établir un arc de décharge qui répartit le poids du mur sur les deux piliers latéraux. Il n'est donc plus nécessaire de creuser des fondations pour la colonne centrale. Pour soutenir l'angle de la tour qui se situe au-dessus de la cave,

on élève une pile, visible dans l'angle de la cave 2. La galerie et la tour sont construites pendant la même campagne car on a utilisé dans l'angle qu'elles forment certaines briques moulées qui épousent la forme de cet angle. La tour, symbole de la justice d'Ancien Régime, sera décapitée lors de la Révolution française.



Toujours entre 1640 et 1671, mais après la galerie Sud, une nouvelle aile, à l'Ouest vient compléter la symétrie de la façade Sud. Il semble qu'elle n'ait pas été planifiée lors de la construction de la galerie Sud car elle empiète sur une partie du pilier Ouest de cette galerie.

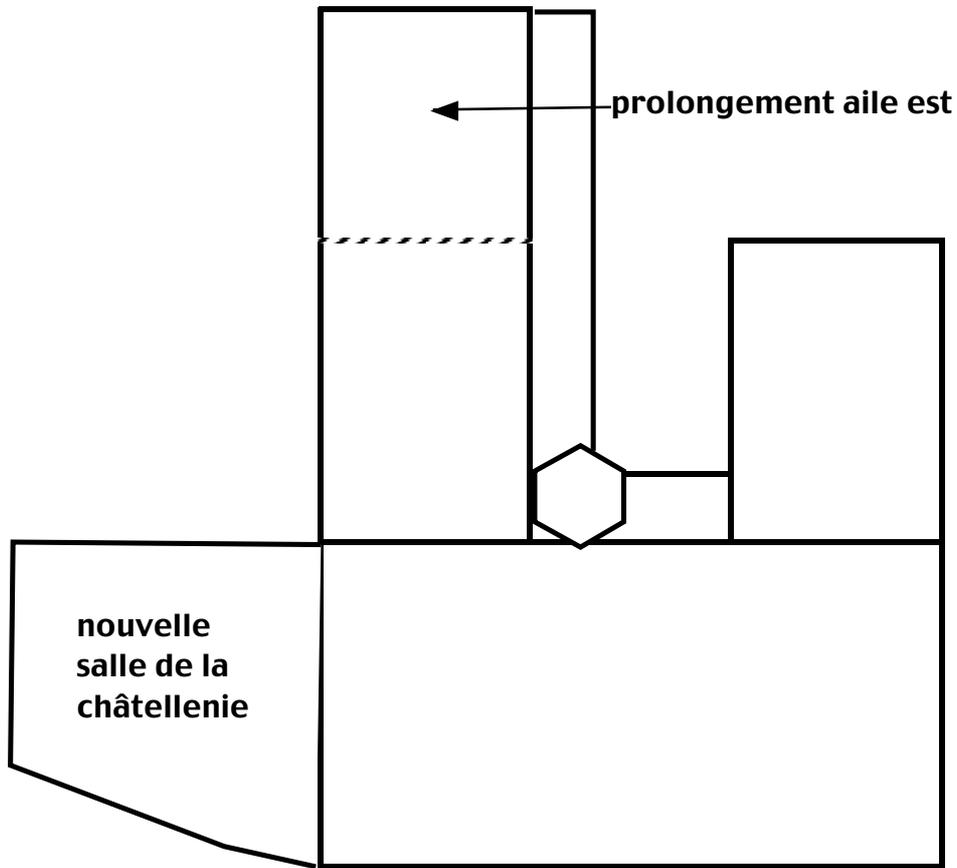


Cette aile prend pour modèle l'aile Est. Elle a la même longueur, en effet, à l'extrémité de la cave sous l'aile Est on trouve le solin ou les fondations en gré ferrugineux ainsi que la base du mur à l'extrémité de cette aile. Les fenêtres superposées du pignon sont inscrites dans une travée brugeoise c'est à dire qu'elles sont placées à l'intérieur d'une niche commune.

Plus tard, après 1671, il est décidé d'élever une autre galerie (galerie Est). Cette nouvelle galerie permettait d'entrer plus loin dans la salle du tribunal à l'étage de l'aile Est.

Vers 1734, un nouveau bâtiment sur la place prolonge à l'Est la partie XVIème, la chapelle qui s'y trouvait ainsi que l'ancien porche ayant été détruits. Celle-ci comporte une nouvelle entrée et un nouvel escalier d'accès au premier étage, une porte cochère et une nouvelle salle à l'étage (nouvelle salle de la châtelainie).

Un peu plus tard, peut-être vers 1770, l'aile Est est modifiée et allongée. La galerie Est est prolongée à l'étage.



Le Landshuus: état actuel

Utilisation des salles

Au XVII^{ème} siècle, après la construction de l'aile Ouest, la conciergerie est amenée à l'intérieur de l'Hôtel de la Noble Cour et elle occupe la dernière des deux petites salles du rez-de-chaussée ou peut-être même les deux. On y ajoute la cuisine et une autre pièce qui se trouvent au rez-de-chaussée de l'aile Ouest.

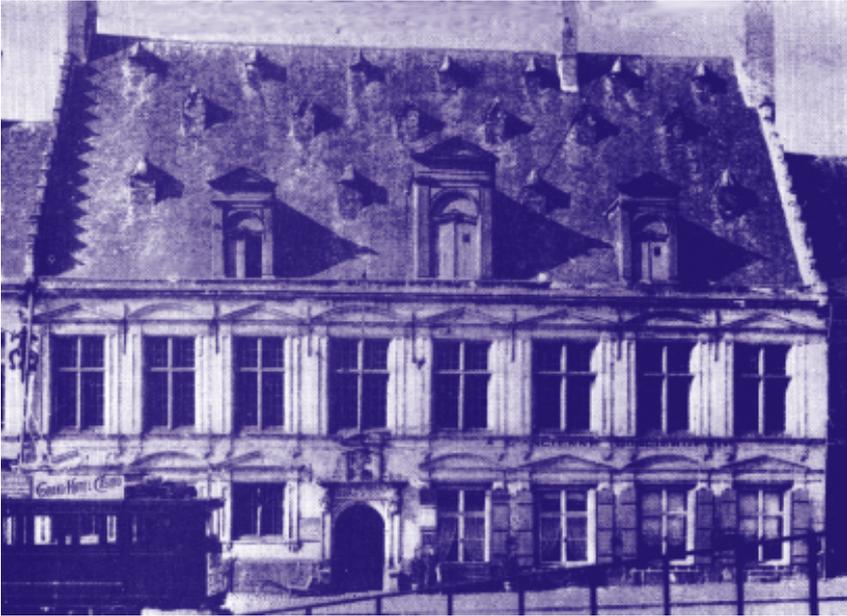
Dans les années 1730, l'accès du public au tribunal se fait par la deuxième entrée face au nouvel escalier qui a désormais été construit. Une nouvelle salle du greffe de la châtellenie est aménagée au dessus du porche d'accès à la cour intérieure. La salle des pas perdus est située à l'étage. Avec la construction complète de la galerie extérieure, une circulation parallèle est organisée pour pouvoir passer de l'étage de l'aile Ouest, où se situent les appartements officiels du haut-bailli, à l'étage de l'aile Est où se situe la salle d'audience. On constate donc que tout est fait pour que le public et les juges ne se rencontrent pas, préservant ainsi le mystère de la Justice. De plus les juges accèdent au tribunal par une porte à l'extrémité de la salle de la Cour qui leur permet de monter directement sur l'estrade d'où ils rendent la justice, renforçant ainsi la théâtralité de la chose.

Il est très difficile de décrire, étant donné l'absence de documents, comment les salles étaient utilisées au XVI^{ème} siècle et au début du XVII^{ème} siècle. Néanmoins, on peut croire que l'étage aux hautes fenê-

tres possédait une importance plus grande que le rez-de-chaussée. L'utilisation des salles donnant sur la place devait être différente de celles qui étaient à l'arrière, dans l'aile Est, cachées au regard du public. Enfin, la décoration des semelles de poutres devait refléter le statut plus ou moins important de la pièce. Ainsi, on peut imaginer que, franchi le porche, on arrivait dans la salle des pas perdus avec à sa droite, un bureau auquel le public avait accès. La salle à l'extrémité Ouest était divisée en deux. Les semelles des poutres de la partie vers l'arrière sont extrêmement simples. On y trouvait une porte donnant vers la conciergerie et un escalier vers la cave. Il semble donc qu'elle ait eu un rôle utilitaire. On n'a aucune idée de l'utilisation de l'autre pièce. Peut-être s'agissait-il d'une salle de vie comme une salle à manger ou une chambre. Au rez-de-chaussée de l'aile Est on trouvait, soit le local de l'administration de la châellenie, soit le tribunal de la vierschaere de Cassel.

A l'étage de l'aile Est se trouvait la salle de la Noble Cour dont les poutres sont malheureusement couvertes d'enduit. Dans le bâtiment donnant sur la place, la grande salle devait être ce que l'on appelle à Furnes et dans les maisons des patriciens d'Anvers, l'*achtersalette*, c'est-à-dire ici à la fois une salle de délibération et de réception pour les occasions importantes. C'était aussi l'endroit où les juges se préparaient avant d'entrer dans la salle d'audience. Ils pouvaient aussi aller prier dans la chapelle qui se trouvait tout à côté. Les deux petites salles devaient être les appartements officiels du haut-bailli.

La toiture



La hauteur de la toiture recouverte d'ardoise est quasiment identique à celle de la façade. Elle est encadrée par deux pignons à redans qui, avec le temps, n'ont conservé leur décoration en pierre que sur deux des marches du pignon Ouest: la première et la troisième marches. La troisième marche présente une colonnette engagée.

Sur la toiture elle-même, on trouve des lucarnes qui, selon leur taille, symbolisaient des tribunaux d'importance plus ou moins grande. Trois grandes lucarnes de style Louis XV reprennent la forme des encadrements en forme de tabernacle des

fenêtres de la façade. Comme on peut le voir sur des clichés du début du siècle, les trois lucarnes n'avaient pas la même hauteur. Celle du centre était plus grande que les deux autres et représenterait la haute justice de la châtellenie de Cassel, c'est à dire la Noble Cour. Les deux autres symbo-

liseraient les *vierschaeres* (tribunaux) royales de Cassel et de Steenvoorde, supprimées en 1774 par Louis XVI, qui avaient le privilège de siéger dans les locaux de la Noble Cour.

En alternance avec ces grandes lucarnes, les quatre lucarnes aveugles figureraient les autres moyennes justices locales dépendant de la Cour, les six lucarnes de l'avant dernier niveau, la justice de la Motte au Bois et ses cinq tenances: Thiennes, Steenbecque, Morbecque, Hazebrouck (en partie) et Vieux-Berquin et enfin, les sept petites lucarnes situées en haut de la toiture représenteraient les autres tribunaux de l'*ambacht* de Cassel, qui comprenait Oxelaere, Terdeghem, Zermezeele, Peene, Zuytpeene, Wemaers-Cappel, Quadestraete.

La décoration intérieure

A l'intérieur de la partie Renaissance, le décor des semelles de poutres en chêne du XVI^e siècle reprend un élément décoratif extérieur. En effet, à l'extrémité supérieure Ouest de la façade, nous pouvons voir un enroulement relevé de feuilles et d'une coquille. Ce motif, sans la coquille, apparaît sur les semelles de poutres. Selon le statut de la pièce, on trouve un motif à une, deux ou trois feuilles ainsi que l'ajout d'autres petits éléments décoratifs en forme de vase ou de chevilles taillées en pointe de diamant. On a repris ce même type d'ornement dans les pièces du XVII^e siècle ce qui donne une unité à l'ensemble. Le plancher du premier étage avec ses clous forgés pourrait être d'origine. A l'étage et à l'extrémité Ouest, côté place, un support en pierre sculpté de rainures et de palmes soutient la semelle de poutre. Les charnières forgées des fenêtres sont d'époques différentes. Quelques unes pourraient dater du XVI^e siècle. L'ensemble de la décoration intérieure de l'étage est de style Louis XV.

Sur le palier de l'escalier XVIII^e qui mène à la salle de la châtelainie et à la salle des pas perdus, on peut voir devant la fenêtre, une balustrade en fer forgé Régence ou Louis XV.

Dans la salle de la châtelainie, les boiseries et la cheminée en marbre gris sont de style Louis XV. Un trophée au dessus de la cheminée évoque les outils de l'administration de la Justice: une balance, du papier, des plumes. Des armoires où figurent les noms des paroisses de la

châtellenie de Cassel au XVIIIe siècle renfermaient les archives les concernant. D'un point de vue linguistique, ces inscriptions sont étranges car certaines paroisses flamandophones portent encore leur nom flamand (Zerle = Sercus, Walscappel = Wallon Cappel...), des paroisses flamandophones sont réunies par un «et» français (Lynde **et** Westoutre) alors que d'autres sont réunies par un «en» flamand (Mees. **en** Eeckw.er). Enfin on peut remarquer que Godewaersvelde porte son nom en west-flamand: Godtsvelde. Aux quatre coins du plafond, des gypseries représentent les vertus cardinales.

Dans la salle du tribunal, les boiseries sont Louis XVI et auraient été ajoutées au XIXe siècle.. Des trophées représentent l'agriculture, l'industrie, les sciences et les arts. Des cartouches figurent Mucius Scaevola, la Comédie, l'Histoire écrivant sur le dos du Père Temps et l'Inspiration.

Le sas entre la salle de la châtellenie et la salle des pas perdus, placé au dessus de l'escalier, renferme deux toiles du XVIIIe représentant la Justice. Sur l'un des tableaux, elle est représentée comme ayant l'amour de la Vérité (la Justice embrasse la Vérité) et comme l'Équité (la balance) et sur l'autre, comme le Châtiment (elle porte le glaive).

La salle de l'étage de l'aile Ouest abrite une cheminée en briques de sable, datée de 1567.

Dans la cuisine, l'élément notable est la grande cheminée XVIIe. On y voit aussi quelques carreaux ornés d'un lion.

L'escalier de la tour est en bois (XVIIIe). Le barreau du départ de la rampe est joliment sculpté d'enroulements et de feuilles.

Conclusion

L'Hôtel de la Noble Cour de Cassel ne manque donc pas d'intérêt, loin s'en faut. En 1903, répondant à la demande de classement émanant de la Commission Historique du Nord, la Commission des Monuments Historiques de la Préfecture du Nord répondait que «l'édifice en question, tout en appartenant à une époque intéressante ne présente, dans l'ensemble ou dans les détails, aucune partie remarquable». L'édifice fut finalement classé Monument Historique en 1910, après une longue bataille menée par la municipalité de Cassel. Après cette date, la municipalité de Cassel a encore du se battre régulièrement, dans les années 1920, avec la Préfecture pour obtenir que divers travaux soient effectués, pour qu'ils soient recommencés (sur la toiture dont les ardoises, pourtant nouvellement posées s'envolaient au moindre coup de vent). Les Archives Départementales conservent les pièces de ce bras de fer entre la Commune de Cassel et la Préfecture.

Après la Deuxième Guerre mondiale, ce qui restait du musée (qui se trouvait dans l'ancien Hôtel de Ville incendié) et les nouveaux dons des Cassellois, ont été réunis dans l'ancien Hôtel de la Châtellenie.

1997 marque une nouvelle étape par le transfert de l'Hôtel de la Châtellenie de la Commune de Cassel au Conseil Général du Nord. Désormais, l'Hôtel de la Noble Cour va connaître une nouvelle vie en tant que Musée de Flandre et il sera lui-même la première pièce de ce musée.